



Comment mettre le commerce
extérieur au service du
développement de la Wallonie
et des pays du Sud ?

Pistes de réflexion

Olivier Bonfond ■ Mars 2015

Contexte

Les politiques commerciales actuelles ne servent pas le développement humain

Il ne faut pas confondre « croissance économique » et « développement humain ».

Trop souvent, les politiques commerciales internationales jouent un rôle contre-productif dans le développement humain des pays du Sud. L'hypothèse selon laquelle la croissance du commerce international allait permettre le développement des pays du Sud a échoué. Le libre échange a permis à certains pays de trouver le chemin de la croissance économique et, dans le même temps, a amplifié dangereusement les déséquilibres économiques et les inégalités sociales.

Dire qu'il faut augmenter la cohérence, c'est aussi admettre qu'il subsiste de l'incohérence

Exemple de la RDC : Une partie des relations commerciales wallonnes implique le développement des activités liées à l'exploitation des ressources minières. Sans questionnement par rapport à la façon dont ce commerce s'organise sur place, les entreprises wallonnes présentes dans ce secteur contribuent, de manière indirecte, au pillage des ressources naturelles, à l'exploitation des travailleurs, au financement d'une économie de guerre et à l'instabilité dans la Région.

Les engagements du Gouvernement wallon

« Afin de renforcer la cohérence de l'action internationale de la Belgique, le Gouvernement s'assurera que la politique extérieure, la coopération au développement, les questions européennes et les relations économiques internationales du Fédéral, des Communautés et Régions se renforcent mutuellement. »

« Afin de renforcer l'efficacité de la coopération au développement, le Gouvernement veillera, dans son champ de compétences, à systématiser le principe de la cohérence des politiques en faveur du développement, notamment dans les cinq domaines fixés par l'Union européenne : commerce et finances, sécurité alimentaire, migration, sécurité et environnement. Pour ce faire, le Gouvernement renforcera la coopération et la concertation avec le pouvoir fédéral et contribuera à la mise en œuvre de mécanismes de cohérence des politiques en faveur du développement (CPD), notamment en impliquant le Conseil Wallonie-Bruxelles de la coopération internationale (CWBCI) comme structure d'avis sur la cohérence des politiques en faveur du développement. »

« Dans le cadre de ses échanges internationaux, le Gouvernement agira pour lutter contre tout risque de dumping social, fiscal et environnemental entre les États et pour promouvoir un commerce international respectueux du développement humain. »

| Enjeux

Questionner le commerce et la coopération au développement

Pour un débat serein, il s'agit d'éviter le piège de mettre dos à dos le commerce et la coopération. Tout n'est pas négatif dans le commerce, à contrario, tout n'est pas nécessairement positif dans la coopération ; le bilan de la coopération de ces dernières décennies est là pour nous le prouver et le boulot qui reste à faire est encore énorme.

Autre piège à éviter : la tentation d'instrumentaliser la coopération au service du commerce.

La coopération ne doit pas devenir un outil au service du business !

Décloisonnement et recherche de cohérence ne sont pas synonymes. Il s'agit donc d'éviter toute fusion des politiques et des structures.

Améliorer les politiques commerciales extérieures pour qu'elles oeuvrent le plus possible en faveur du développement humain

Il va de soi que les relations extérieures wallonnes doivent être au service de la Région wallonne, mais pas à n'importe quelles conditions, et notamment pas si ces politiques s'inscrivent en contradiction avec les politiques de développement régional et les politiques de coopération internationale.

| Que peut faire la Région wallonne ?

Agir aux niveaux supérieurs

Nécessité de jouer un rôle fort aux niveaux (supérieurs) des instances internationales et européennes et fédérales pour renégocier les accords commerciaux bi et multilatéraux. Les accords commerciaux et d'investissement doivent favoriser autant que possible des acteurs respectueux et intégrer le principe de précaution ainsi que l'insertion de clauses sociales, culturelles et environnementales contraignantes. Pour que cela soit efficace et ne nuise pas à la santé économique de la Région Wallonne, ces critères doivent devenir contraignant à un niveau international.

Mettre fin aux situations inacceptables

L'OCDE publie une liste d'entreprises qui ont été condamnées pour des crimes économiques et financiers. La Belgique est pointée par l'OCDE pour sa très grande opacité. La Belgique devrait publier cette black-liste et les pouvoirs publics devraient exclure de travailler avec toute entreprise qui se trouverait dans cette liste.

La Région devrait également reconsidérer les partenariats économiques avec des pays qui violent de manière claire les droits politiques, sociaux, environnementaux et culturels des populations. Exemple : les pays du Golf et l'Arabie saoudite.

Elle devrait également reconsidérer le soutien public aux entreprises présentes sur le territoire wallon menant des relations commerciales avec ces pays. Cette reconsidération devrait s'envisager de manière souple (ne pas supprimer toute aide d'un coup, laisser du temps aux entreprises pour rediriger leurs exportations, tenir compte de la nature des produits exportés, etc.)

Trop souvent le pragmatisme économique l'emporte sur les valeurs démocratiques et le respect des droits fondamentaux. Au nom de quel principe humain, les intérêts économiques d'une région seraient supérieurs aux droits des populations en matières de souveraineté alimentaires, d'éducation, de santé et de liberté ?

Rendre plus cohérent ce qui est « acceptable » - Intégrer le développement humain dans le programme d'action de l'AWEX

L'Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers (AWEX) poursuit deux grandes missions. La première concerne la promotion des exportations : rendre les entreprises wallonnes plus performantes à l'international. La seconde vise la promotion de l'investissement : attirer les investisseurs étrangers en Wallonie. Globalement les actions de l'AWEX couvrent environ 25 secteurs d'activités et 75 pays. Tant au niveau géographique que sectoriel, l'AWEX se préoccupe peu des liens entre ses politiques commerciales et la coopération internationale. Au niveau géographique : 35 % dans l'UE et 65 % hors de l'UE mais l'accent est donné aux BRICS.

Que pourrait faire l'AWEX dans ce cadre ? Quelques pistes de réflexions :

1. Tenir compte des recommandations du CWBCI dans le processus de réalisation du plan d'action. En effet, ce programme d'action est jusqu'à présent réalisé en collaboration avec une série de partenaires (UWE, les chambres de commerce et d'industrie, ...)
2. Réfléchir aux conséquences économiques, sociales et écologiques des exportations-importations wallonnes. Sans abandonner toute politique commerciale n'ayant aucune finalité de développement, l'AWEX pourrait mettre en place, avec tous les acteurs concernés (dont le CWBCI et d'autres), une table ronde afin de dégager des priorités de développement, notamment lorsque des aides publiques sont engagées. Ces priorités devraient tourner autour des axes suivants :
 - a. Renforcer une politique commerciale cohérente et forte avec les partenaires privilégiés de la Coopération. Fixer un cadre cohérent pour ensuite établir un plan d'action pour développer un commerce extérieur win-win avec les 10 pays prioritaires de la coopération bilatérale au développement du WBI (le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, la Bolivie, Haïti, le Maroc, la Palestine, la République Démocratique du Congo, le Rwanda, le Sénégal.)
 - b. Faire en sorte que ces investissements ne rentrent pas en contradiction avec les objectifs de la coopération

- c. Intégrer des notions sociales et environnementales dans l'impact de ces politiques commerciales
- d. Intégrer au sein du programme de formations de l'Awex un module sur les enjeux de la coopération au développement ?
- e. Prioriser les investisseurs étrangers venant des PED, en commençant par les 10 pays prioritaires de la coopération bilatérale, en adoptant des pratiques socialement et écologiquement équitables. _____